

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Étaient Présents : M. CORREIA, M. SARRAZIN, Mme MAZIERE, M. BARRAULT, Mme LEVASSEUR, Mme BUSSON, M. BUANNIC, M. DESBIENS, M. DUCEPT, Mme LOPES DOS SANTOS, Mme RIGO, M. PERRUFEL,

Absents excusés :

Mme BERTRAND pouvoir à Mr DUCEPT, Mme DALLOZ pouvoir à Mr SARRAZIN, M. MAEDER pouvoir à Mme LOPES DOS SANTOS

Absente non représentée : Mme BOURDIER,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 h 00.

Monsieur Fabrice SARRAZIN est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- ① Vote des tarifs de participation pour les manifestations communales (Concerts, Fête du Village)
- ② Vote des tarifs pour les ventes de boissons, gâteaux, lors des manifestations communales
- ③ Vote du tarif pour la location du foyer rural
- ④ Exposition des peintres : droit d'accrochage
- ⑤ Détermination de la participation communale pour la carte Imagin'R – année 2023/2024
- ⑥ Détermination de la participation communale pour la carte Scol'R – année 2023/2024
- ⑦ Création d'un poste pour un emploi saisonnier
- ⑧ Relevé des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- ⑨ Questions diverses

Procès-verbal de la séance du 17 mars 2023 : aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

1- Vote des tarifs de participation pour les manifestations communales

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de déterminer des tarifs de participation pour les différentes manifestations de la commune. Il donne lecture des montants proposés.

Monsieur Ducept demande si ces tarifs sont également pratiqués aux alentours. Monsieur le Maire précise qu'aucune étude n'a été faite sur les communes de la CCDH.

Vu les manifestations organisées sur la commune de CORBREUSE,

Considérant qu'une participation financière est demandée aux personnes souhaitant venir aux différentes manifestations,

Considérant la nécessité de fixer ces montants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de demander une participation financière pour les manifestations de la façon suivante :

Concert :	15 € par adulte 10 € pour les moins de 15 ans
-----------	--

Fête du Village :	18 € par adulte 12 € pour les moins de 12 ans
-------------------	--

Dit que cette recette sera inscrite au budget de la commune dans le cadre de la régie Produits divers.

Délibération votée à l'unanimité

2- Vote des tarifs pour les ventes de boissons, gâteaux, lors des manifestations communales

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de déterminer des tarifs lors de la ventes des boissons et donne lecture des tarifs proposés.

Madame Levasseur précise que les mêmes tarifs ont été votés par le CCAS.

Monsieur Perrufel demande si l'association Corbreuse en Fête reprendra les manifestations à terme.

Monsieur le Maire précise que le but n'est pas que la commune s'occupe de toutes les manifestations. Il remercie le travail réalisé par les associations pour faire vivre la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'appliquer les tarifs suivants lors de la vente de boissons à l'occasion de manifestations :

- Eau pétillante	33 cl	1 € 50
- Eau plate	33 cl	1 €
- Canette soda	33 cl	1 € 50
- Bière	25 cl	2 €
- Vin au verre	12.5 cl	2 €
- Vin à la bouteille		9 €
- Café		1 €
- Thé		1 € 50
- Chocolat		2 €
- Pâtisserie (part)		2 €
- Viennoiserie		2 €

Dit que cette recette sera inscrite au budget de la commune dans le cadre de la régie Produits divers.

Délibération votée à l'unanimité

3 – Vote du tarif pour la location du foyer rural

Monsieur le Maire expose au conseil qu'actuellement sur un tarif de location est existant pour le Clos de l'Abside. Toutefois, le foyer est également demandé. Un salon des entrepreneurs va se dérouler en octobre et il sera proposé un tarif de location.

Madame Busson demande pourquoi il est appliqué le même prix que le Clos alors qu'il est plus grand.

Monsieur le Maire explique que le tarif a été lissé sur celui du Clos mais qu'en fonction des demandes, il pourra être revu par le conseil municipal.

Monsieur Ducept demande si le matériel (chaises, tables...) sont installés. Monsieur le Maire précise qu'il est prêté mais pas mis en place.

Considérant la nécessité de prévoir un tarif en tenant compte du montant appliqué pour le Clos de l'Abside (160 € actuellement),

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Fixe à 160 € le tarif de location de salles au Foyer Rural.

Délibération votée à l'unanimité

4 – Exposition des peintres : droit d'accrochage

Madame Mazière précise qu'antérieurement le droit d'accrochage était de 5€ par artiste. Depuis l'an dernier, il a été voté à 10€. La prochaine exposition se déroulera le 8 octobre 2023.

Considérant la nécessité de déterminer un droit d'accrochage pour les peintres exposants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de demander une participation financière aux peintres exposants de 10 € pour la journée.

Dit que cette recette sera inscrite au budget de la commune dans le cadre de la régie Produits divers.

Délibération votée à l'unanimité

5 – Détermination de la participation communale pour la carte Imagin'R 2023/2024

Monsieur le Maire précise qu'une participation communale est déterminée pour les cartes scolaires. Il donne lecture des tarifs pour l'année scolaire 2023/2024.

Considérant que le coût de la carte IMAGIN'R est porté à 202 € pour les collégiens non boursiers et à 373.00 € pour les lycéens pour l'année scolaire 2023/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de fixer la participation de la commune à 70 € aux frais de la carte IMAGIN'R pour la rentrée scolaire 2023/2024, pour les collégiens non boursiers et les lycéens.

Délibération votée à l'unanimité

6– Détermination de la participation communale pour la carte Scol'R 2023/2024

Considérant que le coût de la carte lignes régulières est porté à :

- 101 € (pour mémoire 110 € pour 2022/2023) pour les collégiens non boursiers
- 279.60 € (pour mémoire 259.70 € pour 2022/2023) pour les lycéens,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de porter la participation des familles à la carte lignes régulières comme suit pour la rentrée scolaire 2023/2024 :

Collégiens

	Part parentale	Part Communale
1 ^{er} enfant	62 €	39 €
2 ^{ème} enfant	45 €	56 €
3 ^{ème} enfant et +	18 €	83 €

Lycéens

	Part parentale	Part communale
1 ^{er} enfant	238.60 €	41 €
2 ^{ème} enfant	221.60 €	58 €
3 ^{ème} enfant et +	194.60 €	85 €

Délibération votée à l'unanimité

7– Création d'un poste pour un emploi saisonnier

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'activité grandissante aux services techniques et avec l'ensemble des festivités, les services techniques sont en sous-effectif.

Monsieur Sarrazin précise que 4 candidatures ont été reçues et 2 ont été retenues : un jeune de Dourdan en juillet et 1 jeune de Corbreuse en août.

Vu la saison estivale 2023,

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe des services techniques sur la période de juillet et août 2023 par le recrutement d'un emploi saisonnier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de créer un poste d'emploi saisonnier à temps complet (35 heures/semaine) pour les mois de juillet et août afin de renforcer l'équipe technique sur la période estivale 2023.

Précise que le poste créé relève de la filière technique – grade adjoint technique territorial. La rémunération se fera sur la base du 1^{er} indice du grade concerné.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité

8– Relevé des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation

- Décision en vue de solliciter une subvention pour l'éclairage des terrains de tennis extérieurs et intérieurs auprès de l'ANS « 5000 terrains de sport »
- Décision en vue de solliciter une subvention au titre des amendes de police afin de réaliser des travaux d'aménagement d'une traversée piétonne sur la RD 5 auprès du Conseil départemental de l'Essonne

9 – QUESTIONS DIVERSES :

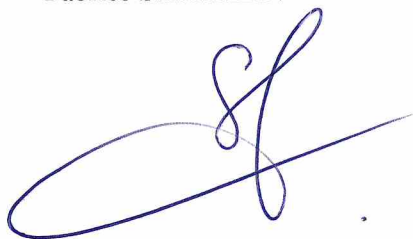
Inauguration du tiers lieu estival Le Pré Hors Normes le 17 juin 2023 de 17h30 à 20h30 : Monsieur le Maire invite chacun à s'y rendre. Le site est désormais sécurisé, un bar associatif se monte mais il n'y a aucune concurrence avec les commerces de Corbreuse. C'est une action dynamique et une idée novatrice.

Inauguration Promenade Luc le Hétêt le 25 juin 2023

2^{ème} atelier du CAUE le 26 juin 2023 à 18 heures : reporté à une date ultérieure en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance
Fabrice SARRAZIN



Le Maire
José CORREIA

